



# REGLEMENT PARTICULIER DEROULEMENT

## EDITION 2024

**Date de la manifestation : lundi 27 Mai 2024**

### EDITION 2023 ET DEROULEMENT

**Date de la manifestation : lundi 27 Mai 2024**

## Préambule

Ce document complète le Règlement général en apportant des précisions et des informations propres au déroulement de cette 24ème édition du Relais Inter-Entreprises du 27 mai.

### **Dispositions particulières propres à cette édition 2024 dédiée au handicap**

- Chaque équipe engagée devra présenter au moins un relayeur en situation d'handicap. Ce ou ces relayeur(s) peut être salarié(s) de l'entreprise, membre(s) de l'association ou de l'entité. Sa situation de personne en situation de handicap devra être corroborée par un document justificatif.
- Dans le cas où l'entreprise ou l'entité ne disposerait en son sein d'une personne en situation de handicap, l'organisation par le biais de ses partenaires en charge de personnes en situation de handicap leur proposera une personne apte à participer au relais dans leur équipe.
- Leur situation et leur aptitude à participer auront déjà été validés par l'organisation et ses partenaires.
- Le positionnement de cette personne devra impérativement être signalé à l'organisation pour des raisons de sécurité et de suivi de santé.

Des adaptations particulières pourront être prises pour les équipes totalement Handisport

Des personnes en situation de handicap seront également dans la mesure du possible intégrées au sein des différentes équipes de l'organisation (formalités départ à Petit-Bourg, juges point-relais, PC arrivée village arrivée). Il est demandé de leur faire le meilleur accueil, d'être inclusif et indulgent avec elles.

## Déroulement de la 24<sup>ème</sup> édition, 27 mai 2024

**Ouverture des inscriptions** : 2 Janvier 2024 (Pré-inscription en ligne)

**Clôture des inscriptions** : 31 Mars 2024

**Date butoir pour la remise des documents obligatoires d'engagement** : lors de la réunion du début du mois de mai. (Liste de 26 relayeurs avec certificats médicaux et certificat d'appartenance).

La liste finalisée avec les 21 relayeurs bien positionnés est exigée avant le départ (**soit le 17 mai, 12h00**). Les fichiers comportant des modifications reçus au-delà de ces deadlines ne seront pas pris en compte.

**Ville de départ : PETIT BOURG**

Lieu : Devant la Mairie

6h30 : Départ des équipes handisport (*celles qui le souhaitent*)

**7h00 : Départ des équipes**

**Ville d'arrivée : VIEUX-HABITANTS**

Lieu : bourg de Vieux Habitants, devant la plage Simaho

Aux environs de 10h30 : Premières arrivées

**Inscription de la relayeuse du départ**

Lieu : Mairie de Petit Bourg

Début des inscriptions : 5h45, Esplanade face Hôtel de ville

Chaque relayeur doit se présenter obligatoirement avec la copie de sa pièce d'identité. Il lui sera remis un dossard, le bâton relais et son bracelet.

**Attention** : N'oubliez pas vos épingles d'attache

Clôture des inscriptions : 6h45

**Sans la présentation de la copie de sa pièce d'identité, le relayeur ne prendra pas le départ et l'équipe sera pénalisée de 30 min et le bâton relais sera remis au point suivant au représentant de l'équipe par un membre de l'Organisation**

### **Voitures suiveuses**

Elles doivent être positionnées à 5h30 à l'un des emplacements prévus, en fonction du tirage au sort :

*Il s'en sera précisé lors des réunions plénières à venir*

La voiture suiveuse officielle est une berline ou un minibus maximum 9 places

### **Formalités administratives**

- ❖ Signature de la feuille d'émargement par le représentant de l'équipe (ou son remplaçant officiel) et du contrôleur embarqué
- ❖ Remise du macaron officiel au représentant de l'équipe (*ou à son remplaçant officiel*) après vérification de l'immatriculation du véhicule.
- ❖ Remise de la fiche de suivi au contrôleur embarqué

### **Fin des formalités : 6h45 précises**

- ❖ Pour toute absence de la voiture officielle et /ou du contrôleur embarqué, une pénalité de 30 min sera appliquée.
- ❖ Pour tout retard au départ de la manifestation, l'équipe sera pénalisée de 30 min et le relayeur prendra le bâton au prochain point en dernière position

## REGLES DE L'EPREUVE

- La distance totale à parcourir : 62,5 km environ soit 3 kms approximativement par relayeur
- L'épreuve comporte 21 relais ; aucun relayeur ne peut courir plus d'un relais.
- L'Organisation détermine les points de passage des relais. Leur emplacement peut varier légèrement en fonction des recommandations des organismes officiels pour des raisons de sécurité ou autres aléas.
- Constitution et le rôle de chaque membre de l'équipe : cf. site du R.I.E
- Toute équipe engagée doit accueillir et doit prendre en charge dans sa voiture officielle, le contrôleur embarqué d'une autre équipe. La désignation s'effectue par tirage au sort.
- La remise du dossier complet de l'équipe se fait obligatoirement lors de la réunion du début mai. 24 noms de relayeurs peuvent figurer sur cette liste. Les certificats médicaux devront obligatoirement être joint. **Le dossier complet comprend le certificat d'appartenance, Une liste de 24 relayeurs potentiels ainsi que leurs certificats médicaux.**
- Les 21 relayeurs et les 3 remplaçants seront puisés dans cette liste par l'équipe.
- Défection d'une équipe : cf. Art.7 du Règlement Général
- Le relayeur doit être en place à son point relais, **au moins 30 minutes** avant l'horaire prévisionnel de passage. Lors des contrôles de départ sur le point relais, le juge lui remettra son matériel (dossard et bracelet). Par contre, le bracelet lui sera enlevé au point relais suivant par les juges.
- Tout relayeur se trouvant à un point autre que celui désigné par son équipe, ne peut prendre le départ. Le bâton relais sera récupéré par le juge au point relais et remis au contrôleur embarqué qui suit ladite équipe, tout en gardant sa même place. A défaut le bâton sera remis à un juge à moto qui le portera au point selon le même principe.
- Les trois remplaçants ne peuvent être utilisés qu'en cas de forfait d'un titulaire et **le remplacement doit intervenir avant le samedi 25 mai 2024, 12 heures dernier délai.**
- **Les permutations de relayeurs sur la liste ne seront plus possibles passé le 17 mai 2024, deadline. Seuls les remplacements seront permis.**

- Dans la limite du nombre imposé, une femme doit obligatoirement remplacer une femme. Aucun remplacement n'est autorisé, le jour de la manifestation.
- En cas de relayeur absent sur son point relais, l'équipe sera pénalisée de 30 min.
- Il appartient à chaque équipe de veiller au bon positionnement et au ravitaillement de ses relayeurs
- Des packs d'eau sont offerts par une entreprise partenaire, ils seront à récupérer une semaine avant la manifestation. Le lieu et la date de mise à disposition seront communiqués en temps utile par l'Organisation.
- Tout relayeur, sur décision de l'assistance médicale, « **pourra être stoppé** ». Le bâton sera récupéré par l'assistant médical (à moto) et remis au juge du point relais suivant. Aucune pénalité ne sera appliquée. L'équipe pourra continuer son parcours en gardant sa place initiale.
- Les membres de l'Organisation portant une chasuble sont chargés de veiller au bon déroulement de la manifestation dans le strict respect du règlement.
- Les Renforts désignés par les équipes et placés aux points désignés par l'Organisation doivent impérativement émarger la fiche de présence.
- Chaque équipe doit suivre son relayeur, ceci sans gêner la progression des autres relayeurs.
- En cas de défection du Contrôleur embarqué ou de l'un des Juges assistants placés sur les points désignés par l'Organisation, l'équipe devra désigner un remplaçant, avant le départ de la manifestation, sous peine d'une pénalité de 30 min.

#### **Les interdictions du relayeur (liste non exhaustive)**

- Les oreillettes,
- Le casque audio
- Le non-respect du code de la route

Le relayeur surpris par l'Organisation à passer outre à ces interdictions sera immédiatement stoppé, avec **30 mn de pénalité**.

#### **Les interdictions / fraudes/ infractions de l'équipe (liste non exhaustive)**

- Un bus de plus de 20 places dans la caravane,

- Le relayeur ne doit bénéficier d'aucune aide particulière, sauf pour le désaltérer
- Aucun cycliste, aucun motard, aucun coureur à pied ne sera toléré à son niveau (écart d'un mètre minimum)
- L'équipe ne doit en aucun cas, embarquer son relayeur et ceci quel que soit le moyen de transport
- Aucun remplacement le jour de la manifestation
- Lancement d'objets publicitaires aux abords des routes
- Les insultes et comportements agressifs
- Pas plus d'une voiture officielle par équipe
- La reproduction des documents officiels (*macaron ou autres*)
- Les passagers ne doivent en aucun cas, s'asseoir sur le rebord des portières des véhicules, ou sortir le tronc du véhicule
- Le non-respect manifeste du code de la route

L'équipe fautive et repérée par l'Organisation (*juges à moto en particulier*) écoperà soit d'une pénalité de 30 min, soit d'une disqualification selon la gravité de la faute commise. La faute sera notifiée verbalement à l'équipe (*responsable d'équipe dans sa voiture suiveuse officielle*) et puis au PC pour application immédiate.

**Les organisateurs se réservent le droit de refuser et d'exclure la participation de toute équipe qui ne respecterait pas les dispositions de ce présent règlement. Il en va de même pour celle qui dérogerait aux valeurs morales et éthiques du RIE 27 mai.**

**Faisons ensemble de cette 24<sup>ème</sup> édition une très belle réussite !**

**Bonne participation dans le respect et la tolérance !**

*Edition V03 du 30 décembre 2023*